



haut  lac

école internationale bilingue
international bilingual school

**VOTRE ÉCOLE
INTERNATIONALE
LOCALE**

TARIFS & CONDITIONS

2021-2022

FRAIS D'INSCRIPTION

En signant le formulaire d'inscription, les parents ou gardiens légaux s'engagent dans une relation contractuelle avec Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue SA (ci-après l'école) pour la scolarisation de leurs enfants.

FRAIS DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Frais uniques et non remboursables CHF 3'500

Les frais d'inscription sont **exonérés dans le cas d'un transfert d'une autre école internationale dans le canton de Vaud.**

La réception par l'école du formulaire d'inscription ne garantit pas la disponibilité d'une place. Les parents seront informés par écrit de la décision de l'école, après examen des documents soumis (y compris les rapports scolaires précédents) ainsi qu'un entretien personnel (si possible). Les frais de confirmation d'inscription pour un nouvel élève sont à payer

immédiatement dès que le document: « Offre de place/Confirmation d'inscription » est signé par les parents (ou tuteurs légaux) et retourné au département des Admissions. Ce paiement garantit la réservation de la place. Le montant n'est ni remboursable, ni déductible des frais de scolarité.

Les places ne sont offertes que sous réserve que les élèves restent au moins une année scolaire à Haut-Lac.

FRAIS OBLIGATOIRES

Nous offrons aux enfants une éducation internationale satisfaisant à toutes les exigences d'une école reconnue et accréditée, avec une proportion élevée d'enseignants par nombre d'élèves. Nous proposons aux familles une filière bilingue ou une filière anglophone en fonction des besoins éducatifs de leurs enfants. Nous proposons les programmes personnalisés suivants :

- ◆ Dimensions© Learning Means the World - Programme à thèmes pour Enfantine et Primaire
- ◆ Cycle Bilingue Suisse (préparation aux examens d'admission au gymnase cantonal à la fin du PEI4)
- ◆ Programme d'Éducation Intermédiaire du Baccalauréat International (IB PEI)
- ◆ Programme du Diplôme du Baccalauréat International (IB DP) en anglais, français ou bilingue
- ◆ Programme à Orientation Professionnelle de l'IB (IBPOP)
- ◆ Programme IB Sport-Études (en collaboration avec la World Academy of Sport)
- ◆ Diplôme de Fin d'Études américain (US High School Diploma)

FRAIS D'ÉCOLAGE

En cas d'inscription durant l'année scolaire en cours, les frais d'écolage pour le trimestre déjà commencé sont dus intégralement, quelle que soit la date exacte d'arrivée. Plusieurs modalités de paiement sont disponibles (voir page 5) :

CLASSE	ANNÉE	BI-ANNUEL		TRIMESTRE			MOIS
		Sept-Jan	Fev-Juin	T1 (40%)	T2 (30%)	T3 (30%)	+ 1% x10 Install.
E1	24'400	12'200	12'200	9'760	7'320	7'320	2'464
E2	24'500	12'250	12'250	9'800	7'350	7'350	2'475
E3	25'500	12'750	12'750	10'200	7'650	7'650	2'576
P1	25'600	12'800	12'800	10'240	7'680	7'680	2'586
P2	25'600	12'800	12'800	10'240	7'680	7'680	2'586
P3	25'700	12'850	12'850	10'280	7'710	7'710	2'596
P4	25'700	12'850	12'850	10'280	7'710	7'710	2'596
P5	25'900	12'950	12'950	10'360	7'770	7'770	2'616
PEI1	29'800	14'900	14'900	11'920	8'940	8'940	3'010
PEI2	29'800	14'900	14'900	11'920	8'940	8'940	3'010
PEI3	30'800	15'400	15'400	12'320	9'240	9'240	3'111
PEI4	32'500	16'250	16'250	13'000	9'750	9'750	3'283
PEI5	32'500	16'250	16'250	13'000	9'750	9'750	3'283
DP1	35'400	17'700	17'700	14'160	10'620	10'620	3'575
DP2	35'400	17'700	17'700	14'160	10'620	10'620	3'575

(en CHF)

FRAIS SPÉCIFIQUES SELON CURSUS

Certains programmes personnalisés peuvent engendrer des frais supplémentaires en fonction de l'accompagnement requis par l'élève. Ces frais seront évalués avec les parents lors de la procédure d'admission.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES FAMILLES LOCALES

Les parents ou tuteurs légaux résidant en Suisse qui ne bénéficient pas d'allocations scolaires ou d'un remboursement des frais de scolarité par un employeur/une entreprise de plus de 50 % des frais de scolarité, ont droit à une **réduction de 10 % sur les frais d'écolage.**

Les familles qui souhaitent bénéficier de cette aide devront au préalable en faire la demande (formulaire et conditions disponibles auprès du service des Admissions).

RÉDUCTION POUR FRÈRE/SOEUR

Une **réduction de 5 %** pour les frères et sœurs sera appliquée sur les frais de scolarité directement payés par les familles pour tout frère ou sœur inscrit(e) à Haut-Lac en même temps.

OPTIONS POUR LA CLASSE E1

Afin de faciliter l'adaptation de votre enfant à sa nouvelle classe E1, il est possible de l'inscrire selon les options suivantes :

OPTION E1	FRAIS D'ÉCOLAGE ANNUELS	FRAIS FIXES ANNUELS
5 jours par semaine	24'400	700
5 matins par semaine	19'500	700
5 matins et 2 après-midi par semaine	22'000	700

Les classes du matin se terminent à 11h30. Les parents qui souhaitent que leurs enfants restent jusqu'à 12h30 doivent les inscrire pour les repas.

FRAIS FIXES

Les frais fixes varient en fonction de la classe et comprennent :

OFFRE EXTRA-SCOLAIRE

- Clubs extra-scolaires gérés par les enseignants de l'école dans les locaux de l'école
- Club du petit-déjeuner (surveillance du matin à partir de 7h15)
- Surveillance et service durant la pause de midi
- Goûters en Infantine (matin et après-midi)

- Entraînements supplémentaires pour les compétitions sportives (à l'exception du ski).
- Conférenciers externes
- Deux billets pour les spectacles produits dans les locaux de l'école
- Accès surveillé à la salle de fitness de l'école pour les élèves du secondaire

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT DIDACTIQUE

- Livres et matériel scolaire
- Papeterie de base
- Prêt des livres de cours
- Yearbook (annuaire de l'école)
- Photo portrait standard
- Frais de laboratoire (sciences, technologie et informatique)
- Utilisation des bibliothèques

Les frais fixes sont dûs pour une année académique entière et aucune réduction n'est accordée en cas d'inscription durant l'année scolaire en cours ou de départ en cours d'année.

Résumé des frais fixes annuels

E1	700
E2-E3	800
P1-P2	1'300
P3	1'850
P4-P5	2'000
PEI1-5	2'300
DP1-2	2'200

Note fiscale : Les frais fixes incluent un montant de CHF 250.- pour l'usage des livres et du matériel scolaire (sections E1 à P5) et de CHF 500.- (sections PEI1 à DP2).

INFORMATIQUE

- Plateforme d'étude en ligne, Kognity (IB)
- Mise à disposition d'un iPad avec support technique (de P3 à PEI5)
- Infrastructure informatique pour l'utilisation des équipements personnels (BYOD)

ACTIVITÉS ET VOYAGES OBLIGATOIRES

- Sorties de ski obligatoires au 2ème trimestre (de P1 à DP1)
- Cours de natation (de E2 à P5)
- Sorties liées au programme

DIVERS

- Tests de référencement externes (Durham University, Step One, ISA, GL)
- Service d'orientation universitaire (DP)
- Infirmière scolaire

Les activités facultatives supplémentaires sont exclues du forfait des frais fixes et seront facturées séparément, comme par exemple :

- Événements inter-écoles avec hébergement
- Conférences ou voyages à l'étranger
- Entraînements pour les compétitions de ski
- Sorties de ski pour les élèves de DP2

Les activités facultatives nécessitent l'approbation préalable des parents quant à la participation de l'élève.

UNIFORME SCOLAIRE

Le port de l'uniforme scolaire est obligatoire à Haut-Lac. Les articles de base de l'uniforme scolaire et de sport sont en vente dans la boutique de l'école et en ligne: <https://shop.haut-lac.ch/>

FRAIS D'EXAMENS

FRAIS LIÉS AU PEI CERTIFICATION INCLUSE

PEI5 CHF 1'750

FRAIS LIÉS AU DIPLÔME IB, EXAMENS INCLUS

DP2 CHF 2'500

L'Ecole se réserve le droit de facturer pour des services supplémentaires d'assistance aux examens (incluant des frais pour une surveillance individuelle).

INFORMATION FISCALE

Les parents peuvent demander une déduction fiscale pour les frais de scolarité selon leur canton de résidence et leur situation fiscale. Les parents locaux, résidant dans le canton de Vaud, peuvent demander une déduction allant jusqu'à 9'100 CHF par an (2020) pour les frais de scolarité liés à la garde d'enfants de moins de 14 ans. Il s'agit notamment de l'encadrement à l'heure du repas, de la garde en dehors des heures de cours et des camps de vacances.

Si vous souhaitez obtenir une attestation indiquant le montant de la déduction applicable à votre/ vos enfant(s), veuillez contacter : billing@haut-lac.ch

En ce qui concerne les familles expatriées, des déductions fiscales totales ou partielles sont accordées en fonction du statut fiscal de l'entreprise. Nous conseillons aux parents de s'adresser à leur employeur pour plus d'informations.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Dès qu'un élève entame son année scolaire, les frais d'écolage et les frais fixes deviennent exigibles pour une année académique complète.

Le paiement des frais fixes annuels doit être effectué en une fois en même temps que la première facture des frais d'écolage. Aucun prorata ne sera calculé en cas d'arrivée ou de départ en cours d'année.

Le paiement des frais d'écolage doit être effectué d'avance, selon l'une des options suivantes :

ANNUELLEMENT

La facture totale est due au 31 juillet avant le début de l'année scolaire.

Un **escompte de 2%** est accordé lors du règlement en un seul paiement **avant le 31 juillet**. Cette réduction ne s'applique plus en cas de retard de paiement.

BIANNUELLEMENT

Deux factures sont émises; la première est émise le 31 juillet (50% de l'écolage) et la deuxième le 31 janvier (50% de l'écolage).

TRIMESTRIELLEMENT

Les factures trimestrielles sont échues aux dates suivantes :

- Trimestre 1 (40% de l'écolage) le 31 juillet
- Trimestre 2 (30% de l'écolage) le 15 décembre
- Trimestre 3 (30% de l'écolage) le 15 mars

MENSUELLEMENT

L'écolage est facturé sous forme de 10 acomptes identiques. Les acomptes mensuels sont dus deux mois à l'avance pour le début du mois suivant, avec des échéances allant du 31 juillet au 30 avril. Un **supplément de 1%** pour frais administratifs est facturé par rapport au tarif annuel.

Sauf indication contraire des parents, la facturation est établie annuellement par défaut. Le choix d'une autre option doit être impérativement communiqué par écrit à l'adresse suivante: billing@haut-lac.ch.

Dès qu'une facture est émise, tout changement d'option de paiement entraîne une charge de CHF 50.-.

SERVICES OPTIONNELS

REPAS À L'ÉCOLE

Les enfants peuvent être inscrits pour les repas à la cantine de l'école. Le menu est publié sur notre site internet et se compose généralement d'une soupe, d'un plat principal et d'un dessert, avec accès au buffet de salades pour les élèves du Primaire et du Secondaire. Au moment de l'inscription, les enfants peuvent choisir parmi nos menus de grande qualité et de provenance locale (se déclinant en 3 catégories: standard, végétarien ou sans porc). Des menus sans gluten et sans lactose sont également proposés.

REPAS	FRAIS ANNUELS	FRAIS PAR TRIMESTRE		
		T1 40%	T2 30%	T3 30%
E1 à P5 - 4 jours par semaine (sans mercredi)	1'980	792	594	594
E1 à P5 - 5 jours par semaine (avec mercredi)	2'475	990	743	742
PEI1 à DP2 - 4 jours par semaine (sans mercredi)	2'310	924	693	693
PEI1 à DP2 - 5 jours par semaine (avec mercredi)	2'885	1'154	866	865

(TVA 7.7% comprise)

Les frais publiés tiennent compte d'absences occasionnelles, des journées de ski, des sorties scolaires, etc., lorsque le service n'est pas utilisé. Aucune réduction n'est accordée pour les absences, sauf si une absence prolongée est attestée par un certificat médical.

Les enfants souhaitant prendre les repas de l'école doivent être inscrits pour les 4 ou 5 jours de la semaine, et généralement pour toute l'année. En principe les enfants s'inscrivent à la cantine pour toute l'année. Pour toute modification, une demande écrite doit être faite auprès du service comptabilité à l'adresse suivante : ursula.ducraux@haut-lac.ch avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant.

Seulement 50% du prix de la cantine sont facturés aux élèves des classes de DP2 au 3ème trimestre.

BUS SCOLAIRE

Haut-Lac possède un important réseau de transport desservi par les minibus de l'école pour répondre aux directives de mobilité convenues avec la commune de St-Légier. Le détail des horaires et des trajets se trouve dans le Guide de Mobilité publié et mis à jour régulièrement sur le site internet de Haut-Lac.

Les communes actuellement desservies par nos bus sont les suivantes :

ZONE 1

Jusqu'à 6 km de St-Légier (Vevey, Corseaux, Samaritain, Blonay, Fontanivent, Corsier, Brent, Chardonne, Jongny)

ZONE 2

Jusqu'à 10km de St-Légier (Puidoux, Chexbres, Montreux, Clarens, La Tour-de-Peilz, Châtel-St-Denis, Monts-de-Corsier)

ZONE 3

Entre 10km et 30km de St-Légier (La Conversion, Lutry, Cully, Territet, Villeneuve, Bulle)

De plus, les élèves ont la possibilité de s'inscrire à notre service de **navette gratuit de et à la gare de Vevey**.

ALLER-RETOUR	FRAIS ANNUELS	FRAIS PAR TRIMESTRE		
		T1 40%	T2 30%	T3 30%
ZONE 1	1'800	720	540	540
ZONE 2	3'200	1'280	960	960
ZONE 3	4'500	1'800	1'350	1'350

(TVA 7.7% comprise)

Les prix publiés correspondent à un aller-retour. Il est possible de s'inscrire pour l'aller ou le retour exclusivement ; dans ce cas le prix est réduit de 50%.

Pour les enfants dont le transport n'est pas pris en charge par une entreprise, une **réduction de 25% est accordée pour le 2ème enfant, 35% pour le 3ème et 50% pour le 4ème**.

Les frais publiés tiennent compte d'absences occasionnelles, des journées de ski, des sorties scolaires, ou d'annulations exceptionnelles en cas de conditions météorologiques extrêmes. Aucune réduction n'est accordée pour les absences, sauf en cas d'absence prolongée attestée par un certificat médical.

Seulement 50% du prix des transports sont facturés aux élèves des classes de DP2 au 3ème trimestre, en raison de leur présence réduite à l'école.

Nous offrons des services de navette pour le transport aux sièges d'entreprises pour autant qu'un nombre suffisant d'élèves le justifie. Veuillez consulter notre coordinatrice de la mobilité pour savoir si cela s'applique à votre compagnie (nicole.harton@haut-lac.ch).

CLUBS ET ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

L'école propose différentes activités extrascolaires organisées par notre personnel ou par des intervenants externes (après les cours).

Les détails des activités, horaires et lieux sont indiqués dans le programme des clubs.

CLUB DU PETIT DÉJEÛNER

À partir de 7h15, **inclus dans les frais fixes**.

CLUBS D'ACTIVITÉS PAR LES ENSEIGNANTS (15h45 - 16h45)

Pour les élèves des classes Enfantine et Primaire, notre personnel propose un certain nombre de clubs et activités **inclus dans les frais fixes**. Selon la disponibilité, les élèves peuvent s'inscrire jusqu'à deux clubs par semaine. Les inscriptions se font uniquement sur base trimestrielle ou annuelle en fonction de l'activité.

Pour les élèves de l'école Secondaire, des clubs sont organisés de 15h45 à 16h30 et de 16h45 à 17h30. Les étudiants ont la possibilité de participer à ces clubs en fonction de leur horaire et de leurs intérêts.

CLUBS D'ACTIVITÉS PAR LES INTERVENANTS EXTERNES (15h45 - 16h45)

Les prix des activités organisées par des professionnels externes sont variables et sont clairement indiqués sur le programme.

Le coût et l'inscription aux clubs sont déterminés par l'organisateur. Le forfait facturé inclut les absences occasionnelles. Les leçons manquées ne sont pas remboursées.

SURVEILLANCE EXTRA-SCOLAIRE

TEDDY CLUB ENFANTINE / ETUDES SURVEILLÉES PRIMAIRE (15h45 - 16h45)

L'inscription est faite en général par trimestre sur la base d'un forfait. Les sessions occasionnelles sont facturées au prix de CHF 15 par session.

SURVEILLANCE EXTRA-SCOLAIRE (16h45 - 18h00)

Par heure ou heure commencée : CHF 15

SURVEILLANCE EXTRA-SCOLAIRE LE MERCREDI APRÈS-MIDI

CLASSES E1 À P5 (jusqu'à 18h00)

Des activités sont proposées pour le mercredi après-midi dans l'enceinte de l'école, comme par exemple des jeux, du bricolage, ou des activités dans la salle de gym, ou à l'extérieur.

L'inscription se fait trimestriellement.

FRAIS ANNUELS	FRAIS PAR TRIMESTRE		
	T1	T2	T3
1'850	40%	30%	30%
	740	555	555

Également disponible sur une base horaire au tarif de 15CHF

ACTIVITÉS DU MERCREDI APRÈS-MIDI (jusqu'à 17h00)

CLASSES P1 À PE12

Une solution active et stimulante pour les enfants qui ont besoin d'une activité de qualité le mercredi après-midi. Sous la surveillance de professionnels qualifiés et expérimentés, ils pourront participer à des activités sportives, culturelles ou autres activités hors de l'enceinte de l'école (telles que lasergame, bowling, mini-golf, mur de grimpe ou encore karting).

L'inscription se fait trimestriellement.

FRAIS ANNUELS	FRAIS PAR TRIMESTRE		
	T1	T2	T3
2'200	900	800	500

Le forfait inclut le transport et les frais des différents prestataires externes, tels que frais d'entrées et location d'équipement.

La surveillance jusqu'à 18h00 est facturée au prix de CHF 15 par heure.

FORFAIT COMPLET DE SURVEILLANCE QUOTIDIENNE (jusqu'à 18h00)

CLASSES E1 À P5

Pour les parents qui utilisent la surveillance extra-scolaire de façon régulière durant l'année académique, un forfait de surveillance est proposé, incluant :

- 4 activités par semaine organisées par les enseignants de 15h45-16h45 (clubs, teddy clubs ou études, mais au maximum 2 clubs selon disponibilité)
- Surveillance du mercredi après-midi jusqu'à 18h00
- Surveillance extra-scolaire jusqu'à 18h00 tous les jours

FRAIS ANNUELS	FRAIS PAR TRIMESTRE		
	T1	T2	T3
	40%	30%	30%
2'500	1'000	750	750

Ce forfait n'inclut ni les activités payantes organisées par des intervenants externes, ni les camps durant les vacances scolaires, ni les cours de support individuels, ni les entraînements de ski ou autres activités payantes organisées hors de l'enceinte de l'école.

La non utilisation de certaines options incluses dans le forfait ne donne droit à aucun remboursement.

SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE

La nécessité d'un soutien supplémentaire individuel pour l'enfant est discutée avec les parents et l'équipe spécialisée, et n'est dispensé qu'avec leur accord commun préalable.

INTÉGRATION LINGUISTIQUE

Prix indicatif par trimestre CHF 1'000

La nature et la durée des sessions d'intégration linguistique sont toujours basées sur les besoins de l'enfant et soumises à révision durant l'année.

Nous offrons par ailleurs des ateliers de soutien

en groupe dans certaines matières en fonction des besoins de l'élève, tout au long de sa scolarité (inclus dans les frais annuels).

BESOINS INDIVIDUELS

Des cours individuels de langues ou de soutien supplémentaire peuvent être dispensés selon un programme adapté à l'enfant. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Prix indicatif par session:

Individuel CHF 75 Groupe CHF 50

INTERNAT

Haut-Lac offre des options d'internat flexibles de 5 ou 7 jours en partenariat avec un établissement scolaire de la région. Le service des Admissions peut vous fournir plus de détails sur ces options afin de vous aider à prendre une décision pour votre enfant.

La relation contractuelle sera établie séparément avec chaque établissement. En ce qui concerne les frais facturés par Haut-Lac, ils sont dus annuellement d'avance et ne feront l'objet d'aucune réduction.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes les factures sont payables dans les 30 jours, sauf indication contraire. Elles sont toutefois dues immédiatement lorsqu'un élève est sur le point de quitter l'école ou en cas d'inscription en cours d'année scolaire. Tout désaccord concernant une facture doit être communiqué par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date d'émission à l'adresse suivante: billing@haut-lac.ch.

Les paiements par virement bancaire ou par ordre permanent sont privilégiés. Les paiements par carte de crédit sont acceptés pour des montants inférieurs à CHF 1'000.-. L'école n'accepte pas les paiements par chèque. Aucun remboursement de frais d'écolage et/ou de frais fixes ne peut être réclamé pour un trimestre déjà commencé en raison d'une

courte absence pour cause de maladie ou de toute autre circonstance.

Les parents s'engagent à informer sans délai l'école de tout changement (numéro de téléphone, e-mail, adresse) dans la situation de leur famille et/ou de leur enfant.

RETARD DE PAIEMENT

En cas de non-paiement dans les 15 jours ouvrables qui suivent la date d'échéance d'une facture, un rappel est envoyé. Un supplément de CHF 50 est facturé pour tout rappel supplémentaire et un intérêt de 5% par an devient exigible à compter de la date d'échéance. Si l'école doit engager une procédure de recouvrement de créance, elle se réserve le droit de refacturer aux parents

tous les frais supplémentaires relatifs à cette procédure.

Tous les paiements dus pour l'année scolaire en cours doivent être réglés intégralement

avant le début de la nouvelle année scolaire. A défaut, l'école se réserve le droit de refuser la réinscription d'un élève pour l'année scolaire suivante.

RÉSILIATION

L'école doit être informée par écrit de tout départ envisagé à l'adresse suivante: admissions@haut-lac.ch. L'annonce de départ n'est considérée valable que si une personne du service des admissions en a accusé formellement réception par écrit. Le formulaire de départ devra être signé par les deux parents ou gardiens légaux.

En l'absence d'une notification écrite officielle de départ pour la fin de l'année scolaire en cours, l'inscription d'un élève est reportée tacitement d'une année à l'autre.

L'annonce de départ doit être reçue avant les dates suivantes :

- Le 15 septembre pour la fin du premier trimestre scolaire
- Le 15 décembre pour la fin du deuxième trimestre scolaire
- Le 31 mars pour la fin de l'année scolaire

Ce délai est prolongé de 30 jours pour les familles dont les frais sont payés/remboursés par une société/un employeur.

Dans tous les cas, les frais d'écolage pour le trimestre ayant déjà commencé sont dus entièrement, même si l'élève n'est pas présent durant tout le trimestre. Si le délai d'annonce de départ n'est pas respecté, les frais d'écolage pour le trimestre suivant sont également dus entièrement.

L'annulation d'une nouvelle inscription dans les 30 jours avant la date d'arrivée prévue oblige les parents ou les gardiens légaux à payer intégralement les frais d'écolage pour le trimestre au cours duquel l'élève devait commencer sa scolarité.

En cas de grave transgression du règlement interne de l'école entraînant le renvoi de l'élève de l'école, les frais d'écolage et les frais fixes pour le trimestre en cours restent dus dans leur intégralité.

RÉVISION & DISPOSITIONS LÉGALES

L'école se réserve le droit de modifier ses conditions financières générales à tout moment. Le présent document annule et remplace toutes les versions précédentes. Les frais scolaires sont révisés annuellement et donc susceptibles de changer d'une année académique à l'autre.

Les conditions financières générales sont considérées comme acceptées par les parents ou les gardiens légaux dès qu'ils ont signé le document « Offre de place - Confirmation d'inscription » ou dès que leur enfant commence à fréquenter l'école. Les signataires s'engagent à se conformer aux présentes conditions financières générales et frais scolaires associés

ainsi qu'aux versions subséquentes aussi longtemps que leur enfant suit sa scolarité à Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue.

Tout litige, controverse ou réclamation découlant de, ou se rapportant à ces conditions générales et l'inscription et la scolarisation d'un élève auprès de Haut-Lac est exclusivement soumis au droit suisse, le for juridique déterminant étant à Vevey.

La version anglaise des présentes conditions générales est fournie pour des raisons de commodité. Seule la version française fait foi valable en cas de litige.

Février 2021



**CAMPUS
PRAZ-DAGOUD**

3 à 13 ans

Chemin de Pangires 26
CH-1806 St-Légier-La Chiésaz

+41 22 555 50 00
info@haut-lac.ch

**CAMPUS
ROCHES GRISES**

13 à 18 ans

Route du Tirage 14
CH-1806 St-Légier-La Chiésaz

+41 22 555 50 00
info@haut-lac.ch

www.haut-lac.ch

Suivez nous:



#hautlac